

LIAISONS  
SOCIALES

QUOTIDIEN

www.liaisons-sociales.com

## SOMMAIRE

## BREF SOCIAL (p. 1-6)

- ▶ La Cour des comptes critique les allègements de charges
- ▶ Modalités d'exécution par le RSI de sa mission d'ISU
- ▶ CCN unique pour le routage et la logistique de publicité

- ▶ Salaires dans les carrières
- ▶ Salaires de branche étendus
- ▶ Agenda social du 4 au 11-9
- ▶ Points de repère
- ▶ Express

## CONVENTIONS ET ACCORDS

n° 381 (C2) (p. 1-4)

- ▶ Extensions et agréments

## DOCUMENTS

- n° 47/2006 (V) (p. 1-6)
- ▶ Projet de loi de simplification du droit

*Ce numéro comporte 18 pages dont 2 pages de publicité (Actualité sur un an de jurisprudence sociale et Formation)*

## BREF SOCIAL

## ÉTUDES ET RAPPORTS

# La Cour des comptes critique la politique d'allègements de charges

**A** lors que Dominique de Villepin vient d'annoncer la suppression de 2,1 points de cotisations patronales au niveau du smic pour les entreprises de moins de 20 salariés, un **rapport** non publié de la **Cour des comptes**, daté de juillet 2006, dresse un constat **critique** de la politique d'allègements de charges sociales. Adressé à la commission des Finances de l'Assemblée nationale, le document juge trop onéreux le **coût des allègements de charges** au regard de leurs **effets** sur l'**emploi**.

## Un dispositif incontrôlé

D'après les chiffres fournis par l'Acoff, le montant des **exonérations de charges** est passé de 3 milliards d'€ en 1993 à **19,8 milliards d'€** en 2005. Selon la Cour des comptes, **trois facteurs** principaux expliquent cette **forte hausse** :

- l'augmentation par palier du nombre de points de cotisation donnant droit à exonération ;
- l'élargissement de la plage salariale concernée (elle est passée de 1,3 smic à 1,8 smic, avant de retomber à 1,6 smic actuellement) ;
- l'incidence mécanique de la revalorisation du smic.

Ainsi, sur les 70 milliards d'€ de **dépenses publiques** consacrés à l'**emploi** en 2005, l'**Unedic** en représente **46 %**, les **allègements** généraux de charges **26 %**, les **contrats aidés** **24 %**, et la prime pour l'emploi **4 %**. Dans son rapport, la Cour des comptes dénombre au total **46 mesures d'exonération** de cotisations et de réduction d'assiette des cotisations de sécurité sociale au 1<sup>er</sup> septembre 2005. « Il y a à la fois **inflation** de **propositions** et **absence** de **maîtrise** de la décision

conduisant à la création de mesures nouvelles », relèvent les magistrats de la rue. Et d'ajouter que, « depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, 36 mesures nouvelles ont été envisagées, dont 17 sans même que le ministère en charge de la Sécurité sociale en soit informé ». Ces **mesures présentées** « **sans** la moindre **évaluation** ou analyse d'impact ne font que traduire la tendance générale « au **mitage** » de l'**assiette** des **cotisations** sociales et posent le problème de l'équité du financement de la protection sociale », souligne la Cour.

Autre problème, les **exonérations** se sont **concentrées** sur certains **secteurs en forte croissance**, relevant pour l'essentiel du secteur tertiaire peu soumis à la concurrence internationale. Le rapport a notamment étudié les effets des exonérations de charges dans les secteurs de la **grande distribution** et de la **restauration**. Le constat est sans appel : dans le secteur de la grande distribution, « les exonérations de charge sur les bas salaires n'ont pas impacté significativement la politique de recrutement, et les aides distribuées par ce canal sont prises en compte comme toute autre aide publique », précise la Cour.

Quant au secteur de la restauration commerciale, les exonérations dont a bénéficié le secteur « ne semblent pas avoir eu d'effet net de créations d'emploi ». Autrement dit, les **allègements de charges** ont pu constituer en **partie** un **effet d'aubaine**, alors que, dans le même temps, les industries manufacturières plus directement exposées à la concurrence internationale et au risque de délocalisation ont au final peu bénéficié des exonérations.

## Limiter le coût des allègements de charges

Si la Cour des comptes reconnaît aux allègements de charges une « **certaine efficacité** en termes d'**augmentation** nette d'**emplois peu qualifiés** », elle relève néanmoins qu'« il se peut que l'effet net sur l'emploi traduise **plutôt** un **ralentissement** des **destructions d'emploi** qu'une augmentation des créations ». Dans ce cadre, la politique d'allègements de charges permettrait de différer des destructions ou des transformations inévitables, offrant un répit susceptible d'être mis à profit pour restructurer des secteurs ou des entreprises confrontées à une concurrence de plus en plus exacerbée. Devant ce constat, la Cour estime que « les allègements représentent aujourd'hui un **coût trop élevé** », pour une « **efficacité quantitative** [qui] reste trop **incertaine** ». D'où les **deux pistes** qu'elle soumet aux députés pour réformer les allègements généraux de charges et en restreindre le coût :

- un **abaissement** du **seuil de sortie** des **exonérations** de 1,6 à 1,3 smic, qui permettrait d'économiser 7 milliards d'€ par an ;
- ou une **limitation** du bénéfice des exonérations sur les bas salaires aux **entreprises de moins de 20 salariés**, avec à la clef une économie estimée entre 9 et 10 milliards d'€.

En ce qui concerne les dispositifs d'**exonérations ciblées**, jugé « **nombreux**, **instables** et d'**efficacité inégale** », la Cour plaide pour une **réduction** de leur **nombre** et une « **stabilisation** des formules les plus efficaces au regard de l'insertion dans l'emploi durable », comme l'alternance. ■

## COTISATIONS SOCIALES

Le montant des allègements de charges sociales patronales a atteint **19,8 milliards d'€** en 2005